

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FÉVRIER 2020 à 18H30**  
**TENU A POIX-DE-PICARDIE**

**Délégués titulaires** : BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, PORTOIS Nicolas, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, TURLOT Jean-Marie, GUICHARD Anthony, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, D'HAILLECOURT Bernard, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, de L'EPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, LAMOTTE Bernard.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), DELATTRE Denis (suppléant de LESUR Alain), PETIT Gérard (suppléant de de PALMAERT Yolaine), COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), BOUBERT Claude (suppléant de de MONCLIN Arnaud), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), D'HALESCOURT Christophe (suppléant de BODERAU Etienne), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), BOUTON Pascal (suppléant de PERIMONY Yves), MALIVOIR Marcel (suppléant de BAUDEN Jean-Philippe).

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : NOBLESSE Albert (pouvoir à BAILLEUL Dominique), BOHIN Pascal (pouvoir MOYENS Jean-Pierre), MATHON Christine (pouvoir à PERONNE Michèle), NORMAND Lionel (pouvoir à FAUQUEMBERGUE Martine), FENELON Catherine (pouvoir à LAMOTTE Bernard).

**Étaient absents ou excusés** : VAUDET Déborah, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLERS Louis, CORNIQUET Jean-François, MICHEL Géraldine, DUTITRE Philippe, BIGNON Jean-Paul, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LACHEREZ Guy, LOUART Usmée, BEAUCOURT Roger, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GOETHALS Eddy, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, de BEAUFORT Jean, BLAREL Marc, WATTEZ Aubert, COCQ Philippe, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, TRABOUILLET Romuald, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, GANDON Jean-Claude, VILTART Vincent, DESMAREST Gérard, MEERSCMAN Guy, ROSAN Yves.

ORDRE DU JOUR :

**1. DIRECTION GENERALE**

- 1.1. Restitution des informations du bureau du 10 février
- 1.2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2019
- 1.3. Approbation du procès-verbal des sessions des 16 et 17 décembre 2019
- 1.4. Modification de la définition de l'intérêt communautaire pour l'item 1.3 « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations ».

**2. FINANCES-BUDGETS**

- 2.1. Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des comptes-administratifs.
- 2.2. Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur
- 2.3. Budget MOBILITE : compte administratif 2019
- 2.4. Budget MOBILITE : affectation du résultat
- 2.5. Budget MOBILITE : délibération modificative de crédits
- 2.6. Budget SPANC : compte de gestion du receveur
- 2.7. Budget SPANC : compte administratif 2019
- 2.8. Budget SPANC : affectation du résultat
- 2.9. Budget SPANC : délibération modificative de crédits
- 2.10. Budget REOM : compte de gestion du receveur
- 2.11. Budget REOM : compte administratif 2019
- 2.12. Budget REOM : affectation du résultat
- 2.13. Budget REOM : délibération modificative de crédits
- 2.14. Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur
- 2.15. Budget AQUASOA : compte administratif 2019
- 2.16. Budget AQUASOA : affectation du résultat
- 2.17. Budget AQUASOA : délibération modificative de crédits
- 2.18. Budget Centre Social Communautaire: compte de gestion du receveur
- 2.19. Budget Centre Social Communautaire: compte administratif 2019
- 2.20. Budget Centre Social Communautaire: affectation du résultat
- 2.21. Budget Centre Social Communautaire: délibération modificative de crédits
- 2.22. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur
- 2.23. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2019
- 2.24. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat
- 2.25. Budget ZAC CROIXRAULT : délibération modificative de crédits
- 2.26. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur
- 2.27. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2019
- 2.28. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat
- 2.29. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2020
- 2.30. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur
- 2.31. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2019
- 2.32. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat
- 2.33. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : délibération modificative de crédits
- 2.34. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur
- 2.35. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2019
- 2.36. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat
- 2.37. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : délibération modificative de crédits
- 2.38. Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur
- 2.39. Budget LOGEMENT : compte administratif 2019
- 2.40. Budget LOGEMENT : affectation du résultat
- 2.41. Budget LOGEMENT : délibération modificative de crédits
- 2.42. Budget PRINCIPAL : compte de gestion du receveur
- 2.43. Budget PRINCIPAL : compte administratif 2019
- 2.44. Budget PRINCIPAL : affectation du résultat
- 2.45. Budget PRINCIPAL : délibération modificative de crédits
- 2.46. Budget PICARD.ia : compte de gestion du receveur et compte administratif 2019

- 2.47. Budget PICARD.ia : budget primitif 2020
- 2.48. Budget SICA SOMME DE SAVEURS : compte de gestion du receveur et compte administratif 2019
- 2.49. Budget SICA SOMME DE SAVEURS : budget primitif 2020

### 3. GEMAPI/SPANC/EROSION

- 3.1. Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA pour le programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (convention en PJ),
- 3.2. Agence de l'Eau Artois *Picardie - avenant au Programme Concerté sur l'Eau (PCE)*.
- 3.3. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA

### 4. PATRIMOINE :

- 4.1.
- 4.2. Adhésion au groupement de commandes porté par la Fédération Départementale d'Energie (FDE) pour réaliser les diagnostics relatifs à la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

### 5. URBANISME

- 5.1. PLUi du Sud-Ouest Amiénois : bilan de la concertation
- 5.2. PLU de CROIXRAULT : procédure de modification

### 6. HABITAT

- 6.1. Projet de convention du Programme d'Intérêt Général (PIG)

### 7. VOIRIE

- 7.1. Fonds de concours

### 8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 8.1. Arti'Locales Edition 2020 : Tarifications

### 9. MOBILITE

- 9.1. Salon de l'Agriculture : Tarifications

### 10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1. Modification du tableau indicatif des emplois
  - 10.1.1. Augmentation durée hebdomadaire du poste d'attaché de conservation du patrimoine.
  - 10.1.2. Adhésion au groupement de commande – démarche d'évaluation des risques psychosociaux.

### 11. S.A.V.D

- 11.1. Service Civique / renouvellement de l'agrément d'accueil de jeunes en service civique

### 12. INFORMATIONS DIVERSES

### 13. QUESTIONS DIVERSES

### 14. LIEU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### *Préambule :*

#### **Intervention de M. POIREL au titre de la ligue de l'enseignement sur les « Jeunes invisibles »**

Philippe POIREL explique qu'il est le président de l'UNALET 80-Ligue de l'enseignement 80 qui appartient à l'Union régionale de la ligue de l'enseignement.

Le projet « Jeunes invisibles » qu'il présente aux membres du Conseil communautaire est porté par un consortium des trois ligues départementales (l'Aisne, l'Oise et la Somme). Son union est chargée

de décliner ce projet sur le département et en particulier sur le territoire de la CC2SO. Si le Président Alain Desfosses a souhaité cette présentation, c'est parce que les maires sont bien sûr des partenaires de ce projet pour les 15 prochains mois car ils connaissent les publics concernés et peuvent les repérer pour mieux les accompagner. Dans ce cadre, le consortium travaillera en complémentarité avec les acteurs institutionnels existants, tel les Missions locales. Ce projet émane du ministère du Travail qui a lancé un appel à projets remporté par le consortium. Peu d'élus connaissent cette mission consistant à repérer les jeunes invisibles sur le territoire et à les accompagner vers la formation, l'insertion ou l'emploi.

Qui sont les jeunes invisibles ? Selon les critères du ministère du Travail, il s'agit d'une partie de la jeunesse âgée de 15 à 29 ans qui n'a ni emploi, ni formation et ne suit pas d'études. De plus, ces jeunes ne bénéficient d'aucun accompagnement. Ils ont pu être déjà identifiés par les secteurs de l'insertion ou de la formation mais ils n'ont pas souhaité un accompagnement. Ils peuvent être connus des Missions locales mais ont été perdus, à un moment, et sont redevenus invisibles. Enfin, ils se tiennent très éloignés des emplois et hors des radars des institutions publiques en raison de différents facteurs sociaux (illettrisme ou autre). Le travail à engager nécessite une collaboration avec les Missions locales afin d'initier ou améliorer des démarches innovantes permettant de repérer, de mobiliser et d'accompagner les jeunes d'une autre façon.

Pourquoi engager cette démarche sur le territoire de la CC2SO ? Le consortium Ligue de l'enseignement Picardie a identifié six territoires : deux dans chaque département, un orienté vers la politique de la ville (Abbeville dans la Somme) et un autre à caractère rural (la CC2SO). Cette communauté présente des indicateurs correspondant aux critères du ministère du Travail ; de plus, plusieurs administrateurs de l'Unalep 80 ont un attachement particulier à la CC2SO. Esio Monselato, délégué général de l'UNALET 80, va présenter la démarche.

Esio MONSELATO explique qu'il convient d'identifier les jeunes invisibles et de faire en sorte qu'ils deviennent les acteurs de leur propre avenir. En effet, un jeune invisible, dans une société connectée n'envisage pas son avenir et a besoin de se considérer comme acteur de son avenir. La Ligue de l'enseignement poursuit également l'objectif de faciliter l'avenir de ces jeunes à travers des parcours de découverte, d'accompagnement et d'engagement visant à permettre une insertion sociale et professionnelle et sociale. Ce projet vise aussi à coconstruire avec les acteurs de l'insertion des jeunes des dynamiques territoriales de coopération, avec les partenaires ayant pour mission d'accompagner les jeunes au quotidien.

La Ligue de l'enseignement est une fédération d'éducation populaire qui n'a pas l'ambition de remplacer les acteurs habituels mais qui souhaite proposer une démarche spécifique et originale contractualisée avec la Direccte et le ministère du Travail.

Les quatre étapes de la démarche sont les suivantes. La première s'intitule « rencontrer les jeunes », qui sont inconnus des services publics de l'emploi, mais peut-être connus des élus locaux et peut-être impliqués dans la vie locale. Un des moyens de les rencontrer passe par l'échange avec les élus locaux, l'organisation d'événements et l'appui sur les acteurs œuvrant auprès des jeunes, au premier rang desquels la Mission locale.

Dès le repérage des jeunes, la Ligue de l'enseignement propose une méthode originale : utiliser les récits de vie, c'est-à-dire que les volontaires pourront travailler avec un écrivain et écrire leur récit de vie, leur aventure humaine qui les a conduits à leur situation de jeune invisible. Le récit de vie sera ainsi écrit sous forme de nouvelle. Le consortium a l'ambition d'éditer une douzaine de ces récits de vie, sur la centaine de jeunes qu'il souhaite rencontrer sur l'ensemble des départements picards. Une maison d'édition parisienne est très intéressée. Ces récits seront anonymes, ils permettront aux jeunes de valoriser leur parcours, de prendre en main leur avenir et de sortir de l'invisibilité.

La deuxième étape de la démarche consiste à travailler sur l'élaboration d'un projet. Pour ce faire, une collaboration avec l'ensemble des acteurs œuvrant auprès des jeunes est proposée afin d'organiser un séjour de remobilisation pendant 6 jours, au bord de la mer, au cours duquel les jeunes travailleront sur l'estime de soi, la reprise de confiance, la vie collective, ils pratiqueront des activités sportives et culturelles. Au cours de ces 6 jours co-animés par tous ces professionnels, le

projet de vie et d'insertion commencera à se dessiner. Pendant ce temps, les animateurs s'assurent que les jeunes sont en mesure de recourir à leurs droits, car certains n'ont même pas de sécurité sociale.

Après ce stage, se mettent en place les 3èmes et les 4èmes étapes qui passent par le suivi avec le concours des missions locales et la définition d'une trajectoire, Plusieurs voies seront possibles : retourner à l'école, suivie d'une formation, devenir animateur, chercher un emploi, créer une activité économique ou emprunter la « trajectoire découverte ». Si le jeune se destine à la carrière d'animation, la Ligue de l'enseignement peut envisager avec lui un BAFA puis une formation dans le domaine de l'animation. La « trajectoire découverte » permet de proposer différentes formes d'engagement (service civique en association, stages de découverte) afin de trouver le métier vers le quel la personne souhaite s'orienter.

Les jeunes devront être volontaires et un désengagement est possible. En cas de décrochage, le concours des partenaires serait appelé. De plus, certains jeunes ont peut-être choisi d'être invisibles, pour des raisons qui leur sont propres.

À travers ce dispositif, La ligue pense pouvoir remplir les objectifs définis. Toutefois, il ne peut y avoir de certitude en la matière même si cette démarche est originale et complémentaire du travail effectué par les acteurs habituels.

Le Président estime que cette démarche s'inscrit pleinement dans la compétence Centre social. Il demande comment les maires interviennent dans ce processus.

Esio MONSELATO explique que si le maire a identifié des jeunes invisibles sur son territoire (ni en formation, ni à l'école, ni en emploi, ni suivi par la mission locale), il pourra entrer en contact avec Grégoire Moquet et réfléchir à la façon d'accompagner ce jeune. Ce travail sera effectué en lien avec la Mission locale.

Le Président explique que le maire peut identifier un jeune et communiquer son nom, mais il n'est pas censé savoir si le jeune fréquente ou pas la Mission locale.

Esio MONSELATO répond que si le jeune n'est pas suivi, s'il a une problématique et si aucun acteur ne répond à ses besoins, il conviendra de prendre contact avec lui et de l'accompagner au mieux.

Grégoire MOQUET explique que les maires connaissent bien leurs administrés, donc ils ne doivent pas hésiter à le contacter.

Le Président estime que les 119 communes représentent près de 1 200 conseillers municipaux, autant de personnes pouvant repérer les jeunes invisibles.

Philippe POIREL explique que c'est l'affaire de tous, celle des Missions locales, de la Ligue de l'enseignement qui a été missionnée pour ce faire, et celle des maires. En effet, ces derniers connaissent leurs administrés sur le terrain et peuvent être des relais qui recevront et communiqueront des informations pour engager des démarches à la fois innovantes et partenariales. La Ligue de l'enseignement est un accompagnateur et souhaite travailler avec les maires pour remplir sa mission et, comme le demande le ministère du Travail, être encore plus efficace que ne le sont les missions locales et les autres acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Le Président explique que sont concernés à la fois les jeunes en échec scolaire et les personnes diplômées qui, un jour, cessent de travailler et s'isolent.

Philippe POIREL confirme que les situations de difficultés psychologiques et de repli sur soi peuvent également être traitées. Avec le concours des maires, la Ligue pourra repérer ces personnes et les accompagner. Cette démarche peut paraître compliquée mais la Ligue est très motivée.

Le Président recommande de ne pas révéler que c'est le maire qui aurait indiqué le nom de tel ou tel jeune en difficulté.

Philippe POIREL acquiesce. Il estime que chaque maire a déjà agi à son niveau sur ce plan, et la Ligue de l'enseignement offre une occasion supplémentaire de progresser et d'aider une centaine de jeunes en Picardie, dont 30 dans la Somme (15 sur le territoire de la CC2SO et 15 autour d'Abbeville).

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie, s'enquiert des formations proposées. Il rappelle que l'artisanat a du mal à recruter.

Esio MONSELATO répond que la Ligue de l'enseignement ne se substituera pas aux Missions locales. Après le repérage et la rédaction du récit de vie, un stage sera proposé afin de retrouver la confiance en soi. Le jeune vivra une aventure collective et renouera avec le lien social. Dès que sa trajectoire aura été définie, les professionnels habituels de l'insertion feront leur travail et la Ligue n'interviendra que sur les métiers de l'animation socioculturelle, si le jeune choisit cette voie. Les formations seront proposées par les experts en lien avec les débouchés et la situation de l'emploi.

Christophe RAMIS, directeur de la Mission locale, explique que l'offre de formation sur le territoire est dense, avec plusieurs acteurs œuvrant sur le territoire : le conseil régional, Pôle emploi, l'Éducation nationale et les organismes de formation. L'artisanat est un enjeu très fort.

Une formation qualifiante bien ciblée et étayée donne de bons résultats. Il est difficile d'amener les jeunes sur les métiers en tension, comme l'artisanat. Il incombe aux missions locales et à d'autres de faire comprendre aux jeunes le sens de leur engagement dans ces métiers et les perspectives que cela peut offrir. Sur le territoire de la CC2SO, la Mission locale est parvenue à amener quelques dizaines de jeunes vers des formations qualifiantes pour engager une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Président confirme qu'il est difficile de progresser seul mais qu'avec des partenaires il est plus facile de sortir les gens de l'ornière.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande s'il existe une estimation du nombre de jeunes invisibles sur le territoire de la CC2SO. Il observe que des jeunes percevant le RSA auraient besoin de cet accompagnement et il demande s'ils pourraient être ciblés également par le projet Jeunes invisibles.

Esio MONSELATO explique qu'une étude effectuée au niveau national évalue à environ 200 000 à 230 000 le nombre de jeunes « invisibles » en France. Le sujet fait débat. L'invisibilité touche indifféremment les zones urbaines et les territoires ruraux, mais il n'existe pas d'estimation plus fine, d'où l'importance de l'appui des acteurs des territoires, élus locaux, associations, etc.

Il n'est pas sûr que l'ensemble des bénéficiaires du RSA soient suivis par le service public de l'emploi, mais il est certain qu'il ne coûte rien de discuter avec ces jeunes, d'évoquer avec eux leur suivi, la régularité, etc. Si des jeunes semblent répondre à la définition du jeune invisible, il sera toujours intéressant de les rencontrer. Il est préférable d'échanger avec un jeune déjà suivi plutôt que de passer à côté d'un autre qui serait totalement invisible.

Les maires ne doivent pas hésiter à mettre les jeunes en contact avec les représentants de la Ligue de l'enseignement qui décideront si un accompagnement est nécessaire.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, rappelle que la CC2SO est un territoire d'excellence au niveau du plan de mobilité rurale et que de nombreux jeunes souffrent d'un manque de mobilité. Il demande si la CC2SO pourrait agir à ce niveau afin de favoriser l'action de la Ligue de l'enseignement et de la Mission locale.

Le Président répond que c'est l'objet du plan de mobilité rurale qui sera en place dans les prochains mois.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, propose d'orienter ce plan vers les jeunes invisibles car il est très probable que de nombreux jeunes n'accèdent pas aux emplois ou stages en raison de blocages liés aux transports. Il estime que cette initiative de la Ligue de l'enseignement est très positive et il suffirait d'un jeune remis dans l'emploi pour que ce soit un succès.

Le Président rappelle que la mobilité du public en insertion ou en formation est déjà accompagnée sous convention avec le département.

Philippe POIREL remercie la CC2SO de son accueil et de ses remarques et questions qui enrichissent sa réflexion.

#### - Intervention de la MLIFE

Christophe RAMIS remercie la CC2SO qui a été, sur le territoire de la MLIFE, celle qui l'a le plus soutenu, notamment par le biais des élus présents au sein de ses instances de gouvernance. Le métier de la MLIFE n'est pas simple, car il est difficile d'approcher les jeunes et les amener à bâtir un projet de vie. Les équipes de la Mission locale s'efforcent d'apporter un sens à l'action au quotidien, tant il est difficile d'expliquer aux jeunes ce que la Mission locale leur propose, de leur parler de mobilité ou de formation.

Il rappelle que la MLIFE concentre son action sur les jeunes âgés de 16 à 25 ans et les accompagne sur le plan socioprofessionnel. L'emploi est une étape de ce parcours qui peut être très long. En effet, 65 % des jeunes qui fréquentent la MLIFE ont un niveau 5 et inférieur, soit un CAP au plus ; or bien qu'un CAP ne soit pas quantité nulle, ce n'est aujourd'hui pas suffisant dans notre société. L'activité de Maison de l'emploi crée du lien entre jeunes et employeurs (entreprises, associations, collectivités). Enfin, à la demande d'Amiens Métropole, la MLIFE porte le plan local d'insertion destiné aux adultes.

La MLIFE couvre son territoire avec six antennes réparties sur 294 communes et quarante points de contact. Une nouvelle antenne a ouvert à Poix-de-Picardie, elle accueille les jeunes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Sur le territoire de la CC2SO, la MLIFE compte aujourd'hui treize points de rencontre avec le public à Airaines, Allery, Beaucamps-le-Vieux, Conty, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Namps-Maisnil, Oisemont, Oresmaux, Plachy-Buyon, Quevauvillers et Sénarpont. Il existe également une antenne itinérante qui permet de capter le public. À Poix-de-Picardie, l'équipe est composée d'une chargée d'accueil, de quatre conseillers pour les jeunes, d'un conseiller pour les adultes et d'un conseiller pour les entreprises. Les territoires ruraux ont leur place dans la gouvernance de la MLIFE au côté d'Amiens Métropole, du conseil régional, de Pôle emploi et de l'État.

Pour l'année 2019, le bilan sur le territoire de la CC2SO est le suivant :

- 201 nouveaux jeunes ont demandé un accompagnement
- 621 jeunes ont été accompagnés
- 59 jeunes ont eu accès à une formation qualifiante
- 98 jeunes ont signé 306 stages en entreprise (une possibilité offerte depuis 3 ans)
- 233 jeunes ont signé 356 contrats de travail, dont 44 jeunes en CDI

Depuis 2 ans, la MLIFE développe la Garantie Jeune sur son territoire, un dispositif incluant un accompagnement intensif pendant un mois et un suivi pendant onze mois. Durant cette période d'un an, le jeune reçoit 492 euros par mois, à condition qu'il accomplisse les démarches auxquelles il s'est engagé contractuellement, avec entre autres, un stage dans une entreprise chaque mois. Sur le territoire de la CC2SO, 44 jeunes ont intégré ce dispositif, ce qui a occasionné le versement de 130 000 euros. Il incombe à la MLIFE de veiller à ce que le jeune réalise son projet.

En 2019, la MLIFE a organisé à Poix-de-Picardie le Village emploi formation, concept préalablement développé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Amiens afin de montrer aux habitants du territoire que l'État s'intéresse à eux, en créant du lien avec des entreprises et des centres de formation. Dans ce cadre, la MLIFE a rassemblé le 13 novembre dernier douze entreprises, neuf organismes de formation (CFA), neuf entreprises de travail temporaire et les membres du service public de l'emploi local. Cette première édition a reçu la visite de 264 personnes, dont 40 % âgés de moins de 26 ans.

Marilyne LENNE souligne que les douze entreprises avaient toutes des postes à pourvoir et la plupart des jeunes adultes présents avaient été préparés à cet échange avec les entreprises.

Elle présente ensuite les synergies et explique que la MLIFE développe des partenariats locaux avec les communautés de communes (qui accueillent les jeunes en stage) et les médiathèques. La MLIFE a développé le RESOA (Réseau intercommunal Somme Ouest Amiénois) qui permet de faire connaissance, de discuter tous les deux mois de l'offre de service de la MLIFE et d'orienter les publics de la façon la plus adaptée. La MLIFE entretient également de nombreux partenariats :

- Ateliers du Val-de-Selle
- Collège de Poix-de-Picardie (participation au forum pour échanger avec les jeunes et éventuellement les orienter vers l'alternance)
- Associations (Atout lire, Alcool assistance)
- Trinoyal
- Centre social
- Maison familiale
- Pôle emploi
- Association Agir
- ...

La MLIFE travaille également avec l'APFE dans le cadre de l'A2C et avec les maisons de service public vers lesquelles les jeunes sont envoyés, afin d'imprimer des documents et de s'installer devant un écran d'ordinateur, ce qui les change de leur téléphone portable.

Les jeunes ont besoin de préparation à la recherche d'emploi et à l'entretien d'embauche. Pour ce faire, la MLIFE organise des ateliers sur le territoire sur des thèmes comme « travailler le projet de formation », « apprendre à connaître le territoire » ou « connaître les besoins du territoire ».

La MLIFE a également mis en place l'atelier sur l'e-réputation (en effet, certains jeunes ne sont pas recrutés en raison d'une image déplorable sur Facebook) et sur l'optimisation des compétences sur le service d'accès à distance de Pôle emploi.

Christophe RAMIS indique qu'en 2020 la MLIFE accueillera des adultes. Une réponse du conseil départemental est également attendue pour accueillir des bénéficiaires du RSA.

Il assure que la MLIFE s'efforce de répondre à l'ensemble des problématiques du public du territoire et il invite les maires à envoyer vers la MLIFE les personnes qui auraient besoin d'un accompagnement en matière de formation et d'emploi.

Le Président souligne que la communauté doit s'intéresser à ces problématiques qui concernent une partie des habitants du territoire et rappelle que lors du lancement du pôle d'excellence rurale, en 2010, certains élus s'étaient étonnés que la Communauté de communes s'intéresse à la santé et mette en place des passerelles entre les professionnels de la santé et les communautés de communes. Or aujourd'hui la CC2SO s'apprête à signer son deuxième contrat local de santé en vue de développer une politique de prévention.

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ et de signer les documents.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Pierre ROBITAILLE, commune de Caulières, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

***Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve***



## **la nomination de Pierre ROBITAILLE comme secrétaire de séance.**

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

### **1. DIRECTION GENERALE**

#### **1.1. Restitution des informations du bureau du 10 février**

- **Octroi de subventions dans le cadre du FISAC**

Le Président indique que des subventions d'un montant total de 25 547,36 € ont été accordées aux commerces suivants pour de l'investissement dans du matériel, de la modernisation des locaux et des travaux d'accessibilité : DVG SAS / Atelier de découpe de viande à Gauville ; Sweet Beauty / Salon esthétique à Airaines ; Entreprise de nettoyage à Poix-de-Picardie ; Bar Tabac Presse La Halte d'Hornoy ; Optic Opticien à Airaines ; Bar Tabac Presse Le Mollienois.

- **Attribution d'une subvention au Loeuilly Canoë-Kayak**

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 5 122 € a été accordée à Loeuilly Canoë-Kayak (régularisation 2018 et acompte 2019) pour le remboursement des fluides.

- **Demandes de subventions**

Le Président indique que les subventions ci-dessous vont être sollicitées auprès de :

- Conseil Départemental : Transport à la demande / personnes aux revenus modestes / année 2020

Subvention sollicitée : 1 500 €

- Conseil Départemental : Soutien au livre et à la lecture :

Montant HT du projet : 10 111,10 €

Subvention sollicitée : 2 500 €

- Conseil Départemental : Soutien aux arts visuels :

Montant HT du projet : 2 573 €

Subvention sollicitée : 640 €

- DETR : Construction d'une école et cantine (dossier supplémentaire pour 3 classes et 1 cantine)

Montant HT du projet : 1 277 000 €

Assiette subventionnable : 626 m<sup>2</sup> x 1 400 € = 876 400 €

Subvention : 876 400 € x 40% = 350 560 €

Le Président précise que l'entrée du syndicat des Noisettes a été évoquée car la CC2SO paye 21 000 euros pour un seul enfant habitant à Oissy. Un accueil à Molliens-Dreuil est envisagé.

Si une seule classe était mise en place, la subvention demandée serait annulée.

- Région Hauts de France : Étude pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment Picard.ia

Montant HT de l'étude : 7 000 €

Subvention : 7 000 € x 50 % = 3 500 €

- Région Hauts de France, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Commune de Beaucamps-le-Vieux :

Arti'Locales 2020 : Coût estimatif : 35 000 €

- **Voirie / conventions de mandats**

Le Président indique le bureau, lors de sa séance du 10 février, s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs.

. Commune de MONTAGNE-FAYEL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « VC Bois de Fayel et VC Bois de Warlus », montant estimatif avant travaux : 18 029,12 € HT.

. Commune de BROCCOURT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Capitaine Montjean », montant estimatif avant travaux : 2 137,62 € HT.

. Commune de PLACHY-BUYON : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Petit Plachy à Bacouel », montant estimatif avant travaux : 15 734,56 € HT.

Par ailleurs, le Président explique que le groupe JJA a décidé d'implanter une nouvelle plateforme logistique de 98 000 m<sup>2</sup> à la ZAC de la Mine d'Or, sur la commune de Croixrault. Groupe familial, JJA est devenu un acteur majeur en Europe sur le marché de l'équipement et de la décoration de la maison avec ses marques Atmosphaera, Hespéride, Secret de gourmet et 5five. Ce projet complètera l'activité de la plateforme d'Argœuves et Saint-Sauveur et de celle située sur les communes de l'Étoile et de Mouflers qui est en cours de réalisation. Cette implantation s'inscrit dans la dynamique d'expansion de JJA et représente un investissement direct de 5 millions d'euros, pour 150 emplois (qui s'ajouteront aux 200 emplois d'Argœuves et Saint-Sauveur et aux 400 emplois de l'Étoile et de Mouflers). La parcelle visée s'étend sur environ 29 hectares.

Jean-Bernard GRUBIS, représentant de JJA, explique que ce projet progressera rapidement, avec un objectif de démarrage de la construction début 2021 et un démarrage de l'activité début 2022. Cet important dossier a besoin de la mobilisation de chacun, services instructeurs et autres. Il ajoute que la construction d'un tel bâtiment générera 200 à 220 emplois.

Le Président souligne que cette installation ne signifie pas que les autres plateformes seront délocalisées.

Jean-Bernard GRUBIS confirme. Il rappelle que la Somme bénéficie d'un excellent tissu autoroutier en connexion avec le port du Havre et le réseau autoroutier européen. Les principaux clients de JJA sont les professionnels du commerce de décoration et de bricolage. D'ici quelques années, l'entreprise devrait employer environ 800 personnes.

Jean-Marie TURLLOT, commune de Montagne-Fayel, se réjouit de voir réapparaître M. Grubis qui avait un peu déçu le territoire. Il compte sur lui pour se rattraper.

Le Président assure que M. Grubis travaille toujours dans l'intérêt du territoire.

Jean-Bernard GRUBIS explique que les projets n'aboutissent pas toujours car l'accueil d'entreprises sur les territoires ruraux n'est pas un exercice facile. En effet, les entreprises regardent non seulement le prix des terrains mais également la main-d'œuvre et sa qualification. Au sein de JJA, la plupart des cadres ont commencé en bas de l'échelle car la société accorde beaucoup d'importance à la promotion interne, ce qui peut donner de l'espoir aux jeunes du territoire.

Il explique que des territoires voisins cherchent également à attirer des entreprises comme JJA. Il ajoute que la reconquête du foncier par la CC2SO et sa prise en charge des fouilles archéologiques préventives sur la ZAC de la Mine d'or ont été des arguments déterminants.

Le Président ajoute que le transporteur Leleu profite également de l'activité de JJA.

Jean-Bernard GRUBIS confirme que la plateforme d'Argœuves et Saint-Sauveur de JJA accueille chaque jour environ 200 chauffeurs employés par des entreprises locales, notamment la société Leleu, mais d'autres sous-traitants de plus petite taille sont également des transporteurs pour JJA.

## **1.2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2019**

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal du 25 novembre 2019.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal portant sur le conseil communautaire du 25 novembre 2019.***

### **1.3. Approbation du procès-verbal des sessions des 16 et 17 décembre 2019**

Le Président au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal des sessions des 16 et 17 décembre 2019.

Richard DOINEL, commune d'Hornoy-le-Bourg, indique que le 16 décembre 2019 son père Michel n'était pas présent, contrairement à ce qui est indiqué dans le compte rendu. Il convient de corriger l'inversion car lui était bien présent.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, précise qu'il n'est pas vice-président en charge de l'urbanisme, contrairement à ce qui est indiqué dans le compte rendu. Par ailleurs, une intervention sur les projets culturels est attribuée à Isabelle de WAZIERS au lieu de Rose-France DELAIRE. Enfin, le nom de Fabien Roux n'est pas bien orthographié.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal portant sur le conseil communautaire en session les 16 et 17 décembre 2019.***

### **1.4. Modification de la définition de l'intérêt communautaire pour l'item 1.3 « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations ».**

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, explique que l'EPTB de la Bresle aujourd'hui dénommé SMAB (Syndicat mixte d'aménagement de la Bresle) va étoffer ses statuts afin d'acquérir la compétence pour la réalisation de travaux sur le bassin de la Bresle.

La définition de l'intérêt communautaire pour la Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations se trouvent libellés ainsi qu'il suit :

- Mission 1 : Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L-211-7 du Code de l'Environnement.
  - Entretien et aménagement des cours d'eau y compris les accès à ces cours d'eau
  - Prévention des inondations
  - Protection et restauration des sites,
    - des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Il est proposé d'ajouter un item supplémentaire libellé ainsi qu'il suit : La Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ». Cette compétence se trouvant exercée par la Communauté de Communes, il convient de régulariser la définition de l'intérêt communautaire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote (à la majorité des deux tiers).

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (SINOQUET Céline et DEMAREST Vincent) et 3 non-participations au vote, APPROUVE l'ajout d'un item supplémentaire libellé ainsi qu'il suit : « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols », dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence GEMAPI.***

## **2. FINANCES-BUDGETS**

### **2.1. Désignation du Président de séance pour le vote de l'ensemble des comptes administratifs.**

Le Président propose pour le vote de l'ensemble des Comptes Administratifs, de délibérer sur la désignation du Président de séance appelé à faire procéder au vote de l'ensemble des comptes administratifs (Article L2121-14 du CGCT).

Il s'enquiert des candidatures pour présider la séance.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 1 ABSTENTION (DANCOURT David) et 9 non-participations au vote, ELIT Mme de WAZIERS Isabelle pour assurer la Présidence de l'assemblée lors des votes des comptes-administratifs.***

La Présidente propose de voter sur l'ensemble des comptes administratifs en fin de séance.

Elle précise que l'ensemble des tableaux présentés ont été réalisés par Madame MORARD et son équipe.

## **2.2. Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur**

La Présidente rappelle que les comptes administratifs provisoires avaient été présentés au Conseil communautaire au mois de décembre, mais sans affectation de résultat, c'est pourquoi il convient de reprendre chaque budget annexe et le budget primitif et de présenter les décisions modificatives de chaque budget.

Elle explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, suggère de préciser dans le compte administratif 2019 que le résultat 2019 est en fait un cumul de 2018 et 2019.

La Présidente acquiesce.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, elle propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.***

## **2.3. Budget MOBILITE : compte administratif 2019**

La Présidente présente en séance le compte administratif 2019 du budget « MOBILITE ».

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 69 voix POUR et 41 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2019 arrêté comme suit :***

- Dépenses d'exploitation .....	2 926 327,79 €
- Recettes d'exploitation .....	3 107 361,05 €
- Excédent antérieur reporté .....	153 662,58 €
- Dépenses d'investissement .....	3 542 764,61 €
- Recettes d'investissement .....	3 427 396,18 €
- Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement .....	- 78 431,89 €

## 2.4. Budget MOBILITE : affectation du résultat

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	153 662,58	181 033,26	334 695,84	---	---	334 695,84
Section d'investissement	-78 431,89	-115 368,43	-193 800,32	---	-222 590,00	-416 390,32

La Présidente explique en séance comment sont calculés les résultats du budget mobilité, en fonctionnement et en investissement.

Elle indique qu'il est proposé d'affecter au 1068 la somme de 334 695,84 € pour résorber partiellement le besoin de financement de la section d'investissement, il restera donc un déficit de clôture de la section d'investissement à hauteur de 193 800,32 € en D001 au budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, DÉCIDE d'affecter au compte 1068 la somme de 334 695,84 € pour résorber partiellement le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde de la section d'investissement de 193 800,32 € en D001 au budget 2020.**

## 2.5. Budget MOBILITE : délibération modificative de crédits n°1

La Présidente explique qu'il est proposé de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Mobilité » :

Décision modificative			
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 1	
Budget : MOBILITE			
Compte	Libellé	DM	Observations
	Exercice	2020	2020
	Période		
	Arrêté le		
<b>Critères</b>			
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue			
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	334 695,84	0,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	193 800,32	0,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	193 800,32	0,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	140 895,52	0,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	140 895,52	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	334 695,84	0,00
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	334 695,84	0,00
1068	Autres réserves	334 695,84	0,00

La Présidente explique que l'excédent de 140 895,52 euros a été ajouté au chapitre 21 pour l'achat d'un car.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (SINOQUET Céline) et 4 non-participations au vote,**

**APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe MOBILITE 2020, laquelle s'élève à 0,00 € en Fonctionnement et à 334 695,84 € en Investissement.**

## **2.6. Budget SPANC : compte de gestion du receveur**

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

## **2.7. Budget SPANC : compte administratif 2019**

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget « SPANC » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 2 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2019 arrêté comme suit :**

- Dépenses d'exploitation ..... 277 239,39 €
- Recettes d'exploitation ..... 286 714,41 €
- Excédent d'exploitation reporté ..... 187 657,35 €
- Dépenses d'investissement ..... 129 174,88 €
  
- Recettes d'investissement ..... 418 210,06 €
- Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement ..... - 155 632,50 €

## **2.8. Budget SPANC : affectation du résultat**

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	187 657,35	9 475,02	197 132,37	---	---	197 132,37
Section d'investissement	-155 632,50	289 035,18	133 402,68	---	43 586,00	176 988,68

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement de 197 132,37 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 133 402,68 € en R. 001 du BP 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 109 voix POUR et 2 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de 197 132,37 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 133 402,68 € en R. 001 du BP 2020.**

## **2.9. Budget SPANC : délibération modificative de crédits n°1**

La Présidente explique qu'il est proposé de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « SPANC » :

**Décision modificative**

Organisme : CC2SO  
Budget : ASSAINISSEMENT

Page 1 sur 1

Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
	Exercice		
	Période		
	Arrêté le		

**Critères**

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	197 132,37	0,00
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	130 083,69	0,00
61528	Autres	20 000,00	0,00
617	Études et recherches	110 083,69	0,00
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	30 000,00	0,00
6413	Primes et gratifications	30 000,00	0,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	37 048,68	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	37 048,68	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	197 132,37	0,00
<b>002</b>	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	197 132,37	0,00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	197 132,37	0,00
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	133 402,68	0,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	133 402,68	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	133 402,68	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	133 402,68	0,00
<b>001</b>	<b>SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT</b>	133 402,68	0,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	133 402,68	0,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 111 voix POUR, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe SPANC 2020, laquelle s'élève à 197 132,37 € en Fonctionnement et à 133 402,68 € en Investissement.**

**2.10. Budget REOM : compte de gestion du receveur**

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 110 voix POUR et 1 non-participation au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

**2.11. Budget REOM : compte administratif 2019**

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe « REOM » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par **107 voix POUR** et **3 non-participations au vote**, **ADOpte** le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement ..... 3 659 631 ,59 €



▪ Recettes de fonctionnement .....	3 660 995,29 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté .....	53 851,25 €
▪ Dépenses d'investissement .....	---
▪ Recettes d'investissement .....	---
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement .....	6 134,82 €

## 2.12. Budget REOM : affectation du résultat

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	53 851,25	1 363,70	55 214,95	---	---	55 214,95
Section d'investissement	6 134,82	---	6 134,82	---	---	6 134,82

La Présidente propose d'affecter la somme de 55 214,95 € au compte R.002 de la section de fonctionnement et la somme de 6 134,82 € au compte R.001 de la section d'investissement du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 111 voix POUR, DECIDE d'affecter la somme de 55 214,95 € au compte R.002 de la section de fonctionnement et la somme de 6 134,82 € au compte R.001 de la section d'investissement du budget 2020.**

## 2.13. Budget REOM : délibération modificative de crédits n°1

La Présidente propose de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « REOM » :

Décision modificative			
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1	
Budget :	REOM		
Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
		Exercice	
		Période	
		Arrêté le	
<b>Critères</b>			
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue			
<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>		
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	55 214,95	0,00
		214,95	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	214,95	0,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	55 000,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	55 000,00	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	55 214,95	0,00
<b>002</b>	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	55 214,95	0,00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	55 214,95	0,00
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	6 134,82	0,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	6 134,82	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 134,82	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	6 134,82	0,00
<b>001</b>	<b>SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT</b>	6 134,82	0,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	6 134,82	0,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.



**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 110 voix POUR et 1 non-participation au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe REOM 2020, laquelle s'élève à 55 214,95 € en Fonctionnement et à 6 134,82 € en Investissement.**

#### **2.14. Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur**

La Présidente indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

#### **2.15. Budget AQUASOA : compte administratif 2019**

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget « AQUASOA » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 101 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (GUILBERT Jakie, NORMAND Lionel) et 7 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif 2019 arrêté comme suit :**

▪ Dépenses de fonctionnement .....	1 012 803,94 €
▪ Recettes de fonctionnement .....	1 019 798,70 €
▪ Excédent antérieur reporté .....	---
▪ Dépenses d'investissement .....	59 898,56 €
▪ Recettes d'investissement .....	105 860,62 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses .....	- 15 270,78 €

#### **2.16. Budget AQUASOA : affectation du résultat**

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	0,00	6 994,76	6 994,76	---	---	6 994,76
Section d'investissement	-15 270,78	45 962,06	30 691,28	-----	-14 572,00	16 119,28

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 6 994,76 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 30 691,28 € en R.001 du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 103 voix POUR et 8 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 6 994,76 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 30 691,28 € en R.001 du budget 2020.**

#### **2.17. Budget AQUASOA : délibération modificative de crédits n°1**

La Présidente propose de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « AQUASOA » :

**Décision modificative**

Organisme : CC2SO

Page 1 sur 1

Budget : AQUASOA EQUIPEMENT AQUATIQUE

Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
	Exercice		
	Période		
	Arrêté le		

**Critères**

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT		
R	RECETTE	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 994,76	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 994,76	0,00
74	Dotations et participations	-6 994,76	0,00
74751	GFP de rattachement	-6 994,76	0,00
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	30 691,28	0,00
23	Immobilisations en cours	30 691,28	0,00
2313	Constructions	30 691,28	0,00
R	RECETTE	30 691,28	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 691,28	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 691,28	0,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (STOTER Jean-Jacques) et 1 non-participation au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe AQUASOA 2020, laquelle s'élève à 0,00 € en Fonctionnement et à 30 691,28 € en Investissement.**

**2.18. Budget Centre Social Communautaire : compte de gestion du receveur**

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 111 voix POUR, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

**2.19. Budget Centre Social Communautaire : compte administratif 2019**

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget « CENTRE SOCIAL » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 108 voix POUR et 2 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :**

- Dépenses de fonctionnement .....	125 864,66 €
- Recettes de fonctionnement .....	232 401,67 €
- Excédent de fonctionnement reporté .....	68 309,92 €
- Dépenses d'investissement .....	21 034,00 €

- Recettes d'investissement .....	36 876,69 €
- Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement .....	31 587,69 €

## 2.20. Budget Centre Social Communautaire : affectation du résultat

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	68 309,92	106 537,01	174 846,93	---	---	121 201,93
Section d'investissement	-31 587,69	15 842,69	-15 745,00	53 645,00	-37 900,00	0,00

Il est proposé d'affecter au 1068 la somme de 53 645 € pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 121 201,93 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, DÉCIDE d'affecter au 1068 la somme de 53 645 € pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 121 201,93 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2020 et le déficit de la section d'investissement de 15 745,00 € en D001 au budget 2020.**

## 2.21. Budget Centre Social Communautaire : délibération modificative de crédits n°1

La Présidente propose au Conseil de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « CENTRE SOCIAL » :

Décision modificative			
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1	
Budget :	CENTRE SOCIAL		
Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
		Exercice	Période
		Arrêté le	
<b>Critères</b>			
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue			
<b>F</b>	<b>FUNCTIONNEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	32 950,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	32 950,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	32 950,00	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	32 950,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	121 201,93	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	121 201,93	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-88 251,93	0,00
70688	Autres prestations de services	-88 251,93	0,00
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	15 745,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 745,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 745,00	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	15 745,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 950,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 950,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 645,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 645,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-70 850,00	0,00
16878	Autres organismes et particuliers	-70 850,00	0,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 109 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe CENTRE SOCIAL**

**COMMUNAUTAIRE 2020, laquelle s'élève à 32 950,00 € en Fonctionnement et à 15 745,00 € en Investissement.**

**2.22. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur**

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 104 voix POUR et 7 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

**2.23. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2019**

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe « ZAC CROIXRAULT » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR, 1 voix CONTRE (ROUILLARD François) et 3 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :**

- Dépenses de fonctionnement .....	107 606,17 €
- Recettes de fonctionnement .....	12 725,75 €
- Déficit de fonctionnement reporté .....	- 1 794 349,50 €
- Dépenses d'investissement .....	148 493,52€
- Recettes d'investissement .....	---
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement .....	2 129 884,51 €

**2.24. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat**

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-1 794 349,50	-94 880,42	-1 889 229,92	---	---	-1 889 229,92
Section d'investissement	2 129 884,51	-148 493,52	1 981 390,99	---	---	1 981 390,99

Il est proposé au Conseil de reporter le déficit de fonctionnement en D.002 pour la somme de 1 889 229,92 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 981 390,99 € en R.001 du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, DECIDE de reporter le déficit de fonctionnement en D.002 pour la somme de 1 889 229,92 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 1 981 390,99 € en R.001 du budget 2020.**

**2.25. Budget ZAC CROIXRAULT : délibération modificative de crédits n°1**

La Présidente propose au Conseil de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ZAC CROIXRAULT » :



**Décision modificative**

Organisme : CC2SO  
Budget : ZAC CROIXRAULT

Page 1 sur 1

Compte	Libellé	DM		Observations
		2020	2020	
	Exercice			
	Période			
	Arrêté le			

**Critères**

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	5 669 229,92	0,00
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	1 889 229,92	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 889 229,92	0,00
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	3 780 000,00	0,00
6015	Terrains à aménager	1 000 000,00	0,00
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	2 780 000,00	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	5 669 229,92	0,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	1 163 470,41	0,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	1 163 470,41	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	4 505 759,51	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	4 505 759,51	0,00
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	1 163 470,41	0,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	1 163 470,41	0,00
3351	Terrains	1 163 470,41	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	1 163 470,41	0,00
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	1 981 390,99	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 981 390,99	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	-817 920,58	0,00
1641	Emprunts en euros	-817 920,58	0,00

La Présidente indique que les dépenses de 2020 sont prévues à 4 423 170,58 euros. Sur cette somme, 1 million d'euros sera dédié aux voiries de PICARD'ia et 2,780 millions d'euros serviront aux fouilles éventuelles si de nouveaux projets sont développés sur le terrain.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 109 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe ZAC de CROIXRAULT 2020, laquelle s'élève à 5 669 229,92 € en Fonctionnement et à 1 163 470,41 € en Investissement.**

**2.26. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur**

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

## 2.27. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2019

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe « ZAC OISEMONT » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR et 4 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :**

- Dépenses de fonctionnement .....	—
- Recettes de fonctionnement .....	---
- Excédent de fonctionnement reporté .....	90 521,71 €
- Dépenses d'investissement .....	3 869,41 €
- Recettes d'investissement .....	---
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement .....	85 780,33 €

## 2.28. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	90 521,71	0	90 521,71	---	---	90 521,71
Section d'investissement	85 780,33	-3 869,41	81 910,92	---	---	81 910,92

La Présidente explique qu'au mois de décembre 2019 aucune opération de fonctionnement n'avait été réalisée sur ce budget.

Il est proposé au Conseil de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 90 521,71 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 81 910,92 € en R.001 du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR et 5 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 90 521,71 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 81 910,92 € en R.001 du budget 2020.**

## 2.29. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2020

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2020 « ZAC OISEMONT » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (GAILLET Gérard), 1 ABSTENTION (SINOQUET Céline) et 6 non-participations au vote, arrête le budget primitif ZAC OISEMONT 2020 équilibré à la somme de :**

- Section de fonctionnement ..... 90 521,71 €
- Section d'investissement ..... 81 910,92 €

## 2.30. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR et 5 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

### 2.31. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2019

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe « ENTRETIEN de COMMUNES » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 106 voix POUR et 4 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :**

- Dépenses de fonctionnement .....	300 551 ,58 €
- Recettes de fonctionnement .....	301 381,99 €
- Excédent de fonctionnement reporté .....	21 795,97 €
- Dépenses d'investissement .....	---
- Recettes d'investissement .....	5 277,05 €
- Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement .....	- 3 832,30 €

### 2.32. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	21 795,97	830,41	22 626,38	---	---	22 626,38
Section d'investissement	-3 832,30	5 277,05	1 444,75	-----	---	1 444,75

La Présidente propose au Conseil de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 22 626,38 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 1 444,75 € en R.001 du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 109 voix POUR et 2 non-participations au vote, DECIDE de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 22 626,38 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 1 444,75 € en R.001 du budget 2020.**

### 2.33. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : délibération modificative de crédits n°1

La Présidente propose au Conseil de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « ENTRETIEN DE COMMUNES » :

**Décision modificative**

Organisme : CC2SO

Page 1 sur 1

Budget : ENTRETIEN COMMUNE

Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
	Exercice		
	Période		
	Arrêté le		

**Critères**

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 626,38	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 626,38	0,00
74	Dotations et participations	-22 626,38	0,00
74741	Communes membres du GFP	-22 626,38	0,00
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	1 444,75	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 444,75	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 444,75	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	1 444,75	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 444,75	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 444,75	0,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe ENTRETIEN de COMMUNES 2020, laquelle s'élève à 0,00 € en Fonctionnement et à 1 444,75 € en Investissement.**

**2.34. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur**

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR et 6 non-participations au vote, ADOPTE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

**2.35. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2019**

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe « SECRETARIAT de MAIRIE » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par **108 voix POUR et 2 non-participations au vote, ADOPTE** le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement .....	90 431,82 €
- Recettes de fonctionnement .....	92 760,12 €



- Excédent de fonctionnement reporté .....	15 840, 14 €
- Dépenses d'investissement .....	---
- Recettes d'investissement .....	---
- Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement .....	309,00 €

### 2.36. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	15 840,14	2 328,30	18 168,44	---	---	18 168,44
Section d'investissement	309,00	0,00	309,00	---	---	309,00

Il est proposé de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 18 168,44 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 309,00 € en R.001 du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR et 5 non-participations au vote, DÉCIDE de reporter l'excédent de la section de fonctionnement au R.002 pour la somme de 18 168,44 € et de reporter l'excédent de la section d'investissement pour 309,00 € en R.001 du budget 2020.**

### 2.37. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : délibération modificative de crédits n°1

La Présidente propose de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « SECRETARIAT DE MAIRIE » :

Décision modificative			
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 1	
Budget : SECRETARIAT MAIRIE			
Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
	Exercice		
	Période		
	Arrêté le		
<b>Critères</b>			
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue			
F	FONCTIONNEMENT		
R	RECETTE	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 168,44	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 168,44	0,00
74	Dotations et participations	-18 168,44	0,00
74741	Communes membres du GFP	-18 168,44	0,00
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	309,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	309,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	309,00	0,00
R	RECETTE	309,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	309,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	309,00	0,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (GUICHARD Anthony) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe SECRETARIAT de MAIRIE 2020, laquelle s'élève à 0,00 € en Fonctionnement et à 309,00 € en Investissement.**

### **2.38. Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur**

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

### **2.39. Budget LOGEMENT : compte administratif 2019**

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe « LOGEMENT » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire par 108 voix POUR et 2 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :**

- Dépenses de fonctionnement .....	24 626,10 €
- Recettes de fonctionnement .....	28 157,40 €
- Excédent de fonctionnement reporté .....	2,49 €
- Dépenses d'investissement .....	16 251,00 €
- Recettes d'investissement .....	29 820,42 €
- Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement .....	-14 841,82 €

### **2.40. Budget LOGEMENT : affectation du résultat**

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	2,49	3 531,30	3 533,79	---	---	1 741,39
Section d'investissement	-14 841,82	13 569,42	-1 272,40	1 792,40	-520,00	0,00

Il est proposé d'affecter au 1068 la somme de 1 792,40 € pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter l'excédent de fonctionnement de 1 741,39 € en R.002 et le déficit de la section d'investissement de 1 272,40 € en D.001 du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, DECIDE d'affecter en 1068 la somme de 1 792,40 € pour résorber le besoin de**

**financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 1 741,39 € en R.002 et le déficit de la section d'investissement de 1 272,40 € en D.001 du budget 2020.**

#### 2.41. Budget LOGEMENT : délibération modificative de crédits n°1

La Présidente propose de l'autoriser à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « LOGEMENT » :

Décision modificative			
Organisme :	CC2SO	Page 1 sur 1	
Budget :	LOGEMENTS		
Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
		Exercice	
		Période	
		Arrêté le	

#### Critères

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	1 741,39	0,00
011	Charges à caractère général	2 261,39	0,00
615221	Bâtiments publics	2 261,39	0,00
023	Virement à la section d'investissement	-520,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	-520,00	0,00
R	RECETTE	1 741,39	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 741,39	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 741,39	0,00
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	1 272,40	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 272,40	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 272,40	0,00
R	RECETTE	1 272,40	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-520,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-520,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 792,40	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 792,40	0,00

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget annexe LOGEMENT 2020, laquelle s'élève à 1 741,39 € en Fonctionnement et à 1 272,40 € en Investissement.**

#### 2.42. BUDGET PRINCIPAL : compte de gestion du receveur

La Présidente explique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2019.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR et 5 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur pour l'année 2019.**

### 2.43. Budget principal : compte administratif 2019

La Présidente propose au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget « PRINCIPAL » présenté en séance.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire par 109 voix POUR et 1 non-participation au vote, ADOPTE le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :**

- Dépenses de fonctionnement .....	21 601 056 ,17 €
- Recettes de fonctionnement .....	24 508 570,29 €
- Excédent de fonctionnement reporté .....	4 920 646,98 €
- Dépenses d'investissement .....	5 874 244,16 €
- Recettes d'investissement .....	3 775 969,86 €
- Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement .....	- 1 708 291,93 €

### 2.44. BUDGET PRINCIPAL : affectation du résultat

La Présidente indique que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

	Résultat 2018	CA 2019	Résultat transfert budget dissous	Résultat 2019	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	4 920 646,98	2 907 514,12	5 998,58	7 834 159,68	---	---	6 256 800,17
Section d'investissement	-1 708 291,93	-2 098 274,30	60,97	-3 806 505,26	1 577 420,48	2 229 145,75	0,00

La Présidente précise que les encaissements de fiscalité éolienne ont été supérieurs de 2 millions d'euros à la somme inscrite au budget voté au mois de décembre 2019 (les communes ont reçu la part qui leur revenait). De plus, 530 961 € de Caisse d'Allocations Familiales ont été versés au mois de décembre.

Elle propose d'affecter la somme 1 577 420,48 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 6 256 800,17 € en R.002 de la section de fonctionnement du budget 2020.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 109 voix POUR et 2 non-participations au vote, DECIDE d'affecter la somme 1 577 420,48 € au 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 6 256 800,17 € en R.002 de la section de fonctionnement du BP 2020 et le déficit de la section d'investissement de 3 806 505,26 € en D001 du budget 2020.**

### 2.45. BUDGET PRINCIPAL : délibération modificative de crédits n°1

La Présidente propose de l'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget PRINCIPAL :



**Décision modificative**

Organisme : CC2SO  
Budget : CC2SO PRINCIPAL

Page 1 sur 1

Compte	Libellé	DM	Observations
		2020	2020
	Exercice Période Arrêté le		

**Critères**

Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Chapitre, Nature étendue

<b>F</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>6 311 800,17</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>253 681,14</b>	<b>0,00</b>
61524	Bois et forêts	253 681,14	0,00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>6 058 119,03</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 058 119,03	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>6 311 800,17</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>6 256 800,17</b>	<b>0,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 256 800,17	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>
75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	55 000,00	0,00
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>3 806 505,26</b>	<b>0,00</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>3 806 505,26</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 806 505,26	0,00
<b>4581</b>	<b>Opérations sous mandat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458129	Montagne Fayel VC Bois de Fayel VC Bois Warlus	23 000,00	0,00
458130	Brocourt ruc du Capitaine Montjean	2 700,00	0,00
458131	Plachy Buyon rue du Petit Plachy	20 000,00	0,00
458169	Provision	-45 700,00	0,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>3 806 505,26</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>6 058 119,03</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 058 119,03	0,00
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 577 420,48</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 577 420,48	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>-3 829 034,25</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	-3 829 034,25	0,00
<b>4582</b>	<b>Opérations sous mandat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458229	Montagne Fayel VC Bois de Fayel VC Bois Warlus	23 000,00	0,00
458230	Brocourt ruc du Capitaine Montjean	2 700,00	0,00
458231	Plachy Buyon rue du Petit Plachy	20 000,00	0,00
458269	Provisions	-45 700,00	0,00

Firmin BOUCRY, commune de Brocourt, demande que la somme récupérée sur la gestion du Liger soit investie dans sa commune.

La Présidente répond que la somme s'élève à environ 3 000 € et que la recette n'est pas affectée.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, indique que l'aménagement du Liger nécessitera des travaux qui coûteront bien plus que 3 000 €.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 109 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget PRINCIPAL 2020, laquelle s'élève à 6 311 800,17 € en Fonctionnement et à 3 806 505,26 € en Investissement.**

**2.46. Budget PICARD.ia : compte de gestion du receveur**

La Présidente indique que, malgré l'absence de mouvements comptables sur le Budget PICARD.ia 2019, il est tout de même nécessaire de délibérer aux fins de préciser que le compte de gestion et le compte administratif pour 2019 sont respectivement à 0,00 €.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de voter sur le compte de gestion.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE (NOBLESSE Albert), 4 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, SINOQUET Céline, RICHARD Doinel, HESSE Hervé et 6 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur à 0,00 €.***

#### **2.46. a Budget PICARD.ia : compte administratif 2019**

La Présidente indique que, malgré l'absence de mouvements comptables sur le Budget PICARD.ia 2019, il est tout de même nécessaire de délibérer aux fins de préciser que le compte administratif pour 2019 est à 0,00 €.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de voter sur le compte administratif 2019.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (SINOQUET Céline, RICHARD Doinel, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, HESSE Hervé) et 2 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif à 0,00 €.***

#### **2.47. Budget PICARD.ia : budget primitif 2020**

La Présidente indique qu'en l'attente d'avancement de ce dossier, aucun crédit n'est affecté à ce budget pour l'année 2020. Le budget primitif PICARD.ia se trouve établi à 0,00 €.

Toutefois, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le projet de convention liant PICARD.ia à la CC2SO. Les éléments étant en cours de finalisation, la convention sera remise en séance.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (SINOQUET Céline, NORMAND Lionel, BOUDERNEL Gilles, DOINEL Richard, HESSE Hervé) et 2 non-participations au vote, ADOPTE le budget primitif équilibré à 0,00 €. et SE PRONONCE favorablement sur le projet de convention liant PICARD.ia à la CC2SO.***

#### **2.48. Budget SICA SOMME DE SAVEURS : compte de gestion du receveur**

La Présidente indique que, malgré l'absence de mouvements comptables sur le Budget SICA SOMME DE SAVEURS 2019, il est tout de même nécessaire de délibérer aux fins de préciser que le compte de gestion et le compte administratif pour 2019 sont respectivement à 0,00 €.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 1 voix CONTRE (D'HALESCOURT Christophe), 2 ABSTENTIONS (SINOQUET Céline et NORMAND Lionel) et 5 non-participations au vote, APPROUVE le compte de gestion du Receveur à 0,00 €.***

#### **2.48.b Budget SICA SOMME DE SAVEURS : compte administratif 2019**

La Présidente indique que, malgré l'absence de mouvements comptables sur le Budget SICA SOMME DE SAVEURS 2019, il est tout de même nécessaire de délibérer aux fins de préciser que le compte administratif pour 2019 est à 0,00 €.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de voter sur le compte administratif 2019.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (SINOQUET Céline, DUBOIS Jean, NORMAND Lionel) et 4 non-participations au vote, ADOPTE le compte administratif.***

## **2.49. Budget SICA SOMME DE SAVEURS : budget primitif 2020**

La Présidente indique qu'en l'attente d'avancement de ce dossier, aucun crédit n'est affecté à ce budget pour l'année 2020. Le budget primitif SICA SOMME DE SAVEURS se trouve établi à 0,00 €

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 96 voix POUR, 1 voix CONTRE (D'HALESCOURT Christophe), 3 ABSTENTIONS (BOUDERNEL Gilles, SINOQUET Céline, FAUQUEMBERGUE Martine) et 11 non-participations au vote, ADOPTE le budget primitif équilibré à 0,00 €.***

Monsieur DESFOSES Alain a quitté la salle au moment du vote des comptes administratifs.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, s'enquiert du reliquat de DGF à percevoir.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, explique qu'après les nombreuses démarches entreprises (courriers au Ministre, sollicitation du Député, vote de délibération), le secrétaire d'État au Budget indique dans un récent courrier qu'en 2017 le CIF prenait en compte le résultat originel, qu'en 2018 il n'a pas été modifié et qu'en 2019 la DGF a augmenté de 10 %.

Dans ce contexte, l'envoi d'un courrier supplémentaire serait probablement vain. Elle propose de transférer le courrier du secrétaire d'État à l'ensemble des conseillers communautaires.

Colette MICHAUX, commune de LIOMER, invite à poursuivre les réclamations afin d'obtenir éventuellement un surplus en 2020.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, répond que différents signaux indiquent une probable augmentation l'an prochain.

Le Président explique que l'État a tendance à accompagner les investissements, donc les demandes de DETR ou dans le cadre d'appels à projets permettront d'obtenir davantage.

Jean-Jacques STOTTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, affirme que la CC2SO a été spoliée. En effet, sa DGF n'est pas à la hauteur des compétences qu'elle a prises, en comparaison avec d'autres communautés de communes. Il ajoute que les recettes fiscales éoliennes ne doivent pas entrer en ligne de compte. Il propose que le Conseil communautaire continue de manifester son désaccord en la matière et de demander un surcroît de DETR. Il propose que le Conseil prenne une délibération dans ce sens.

Le Président propose d'émettre un vœu dans ce sens et d'envoyer un courrier au ministère validé en réunion des vice-présidents. L'assemblée communautaire unanimement (par vote à main levée) cette proposition.

Le Président félicite Isabelle de WAZIERS et les services de la CC2SO pour le travail réalisé.

## **3. GEMAPI/SPANC/EROSION**

### **3.1. Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA pour le programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.**

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, explique qu'il est proposé de confier à l'AMEVA une mission d'assistance technique et administrative destinée à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes. Il explique que cela porte sur une superficie de 3 300 hectares sur plusieurs bassins versants, notamment celui de Guizancourt où de gros problèmes de ruissellement sont rencontrés.

Le forfait de rémunération est fixé à 6 374 € (non soumis à la TVA).

Il est proposé d'autoriser le Président à revêtir de sa signature ce contrat d'AMO.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, observe qu'il est bon de créer de nouveaux équipements, mais il importe également d'entretenir les aménagements hydrauliques dont se sont équipés les territoires qui aident à lutter contre le ruissellement et qui fonctionnent.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, répond que les statuts du SMAB incluent cet entretien. Il convient d'attendre sa mise en place pour déterminer qui de la CC2SO ou du SMAB prendra en charge cet entretien.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR, 1 voix CONTRE (D'HALESCOURT Christophe), 1 ABSTENTION (SINOQUET Céline) et 2 non-participations au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature le Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA pour le programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.***

### **3.2. Agence de l'Eau Artois Picardie - avenant au Programme Concerté sur l'Eau (PCE).**

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, explique que suite à la délibération du 22/11/2019 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, dans le domaine de l'assainissement non collectif, de nouvelles modalités pour le financement des opérations de mises aux normes sous maîtrise d'ouvrage déléguée s'appliquent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En particulier, les études techniques préalables ne seront plus financées à hauteur de 50% du montant des dépenses ; la participation sera **forfaitaire, à hauteur de 500€/dossier** et englobera les dépenses liées aux études techniques préalables, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, la constitution des dossiers administratifs d'autorisation, assurances et constat d'huissier.

Compte tenu des nouvelles modalités intervenant dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme d'interventions, un avenant au Programme Concerté sur l'Eau sera prochainement élaboré.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, ajoute que l'avenant sera minime.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature ledit PCE.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR et 3 non-participations au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature l'avenant au Programme Concerté sur l'Eau avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.***

### **3.3. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA**

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, explique qu'il est proposé de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA afin de réaliser une étude de consolidation technique et juridique relative aux modalités d'articulation entre l'association syndicale autorisée de la rivière Selle et la CC2SO dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Le coût de cette étude s'élève à 6 090 € TTC, le montant de la participation de la CC2SO est évalué à 609 € déduction faite des subventions.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature ladite convention.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.



***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (SINOQUET Céline) et 4 non-participations au vote, AUTORISE le Président à revêtir de sa signature la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA afin de réaliser une étude de consolidation technique et juridique relative aux modalités d'articulation entre l'association syndicale autorisée de la rivière Selle et la CC2SO dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.***

#### **4. PATRIMOINE :**

##### **4.1. Adhésion au groupement de commandes porté par la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE) pour réaliser les diagnostics relatifs à la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).**

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, explique que la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public tels que les crèches, les haltes garderies, les centres de loisirs, les écoles maternelles, les piscines... doit être surveillée. Face à cette obligation réglementaire, la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme propose un groupement de commande via un accord-cadre à bons de commande afin d'aider les collectivités qui n'ont pas les moyens techniques et humains pour réaliser cette surveillance.

Il est donc proposé d'adhérer à ce groupement de commande coordonné par la FDE 80 et de valider l'acte constitutif du groupement de commande et d'inviter le Président à le revêtir de sa signature.

Le Président rappelle que cette démarche est obligatoire.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, confirme, mais il souligne que la convention avec la FDE, elle, n'est pas obligatoire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR et 5 non-participations au vote, APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes porté par la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE) pour réaliser les diagnostics relatifs à la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).***

#### **5. URBANISME**

##### **5.1. PLUi du Sud-Ouest Amiénois : bilan de la concertation**

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du PLUi, explique que parallèlement à l'arrêt du projet de PLUi, la Communauté de Communes se doit de tirer le bilan de la concertation menée au cours de son élaboration. Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter ce bilan présenté ci-dessous :

**Rappel des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation (délibération de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois du 4 décembre 2013) :**

**Objectifs poursuivis :**

- informer l'ensemble des personnes concernées de l'avancement et du contenu des travaux d'élaboration du PLUi ;
- offrir la possibilité à chacune d'elles de s'exprimer tout au long de la procédure ;
- solliciter la participation active d'un maximum d'acteurs institutionnels, associatifs, libéraux, commerçants et industriels dans le but de contribuer aux réflexions pour l'élaboration de ce document de planification.

**Modalités :** « mettre en œuvre des moyens de communication adaptés (journal intercommunal, site Internet, exposition itinérante, réunions publiques, etc.) »

« Il est laissé le soin au conseil communautaire de mettre en place les instances permettant d'associer le plus grand nombre d'acteurs à cette démarche. »

« Par ailleurs, la participation active d'autres acteurs locaux sera recherchée (...) et en particulier celle des acteurs du logement et de l'habitat. »

## **BILAN de la concertation**

Les actions suivantes ont été menées dans le cadre de la concertation :

- Dépôt d'un cahier de concertation dans chaque mairie ainsi qu'au siège de la communauté de communes (dans lequel toute personne ayant des attentes vis-à-vis du PLUi pouvait en faire part à la communauté de communes par écrit et ce pendant toute la durée du processus d'élaboration du document) ;

- Réalisation et présentation de panneaux d'exposition :
  - sur le diagnostic d'une part : 5 jeux de 4 panneaux d'exposition ont circulé dans la quasi-totalité des communes à partir du mois de novembre 2016, ainsi qu'au siège de la communauté de communes,
  - sur le PADD d'autre part : exposition présentée dans un stand lors du festival du Chahut vert en août 2018, puis exposée au siège de la communauté de communes et dans diverses communes ;
- Tenue de 3 réunions publiques de présentation du projet de PADD en avril 2018, réparties dans le territoire à Hornoy-le-bourg, Poix-de-Picardie et Molliens-Dreuil.

Les résultats suivants de ces actions ont été observés :

- pour ce qui est des cahiers de concertation : des observations ou demandes ont été inscrites dans environ un tiers des cahiers mis à disposition dans les communes ; le cahier mis à disposition au siège de la communauté de communes a recueilli une douzaine de doléances ;
  - parallèlement, une quinzaine de courriers ont été reçus par la communauté de communes ;
  - les réunions publiques ont en moyenne déplacé une vingtaine de personnes.

La très grande majorité des doléances exprimées par écrit porte sur des demandes d'inscription de parcelles en zone constructible.

L'ensemble des doléances exprimées dans les cahiers de concertation ou reçues par courrier par la communauté de communes ont été analysées conjointement par la commune concernée et le prestataire en charge de l'élaboration du PLUi, lors des rendez-vous tenus lors de la phase d'élaboration du règlement (graphique notamment) du PLUi (dans les rares cas où la municipalité n'a pas souhaité être rencontrée à ce stade, l'analyse a été menée conjointement par la communauté de communes et le prestataire).

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du PLUi, rappelle que les 63 communes ont jusqu'au 15 mars pour délibérer sur l'arrêt projet et qu'à défaut ce sera considéré comme une délibération favorable. Par ailleurs, le bureau d'étude ALIZE qui devait intervenir au niveau du traitement des eaux a signalé à plusieurs communes 34 terrains inconstructibles en raison d'écoulements d'eau ou de risques d'inondation. Suite aux contestations reçues sur ces avis, le bureau d'étude rencontrera le maire de chaque commune concernée afin de déterminer la réalité des risques.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 95 voix POUR, 5 voix CONTRE (VAN DYCKE Roseline, DESPREAUX Xavier, BOULET Sylvie, GUICHARD Anthony, HESSE Hervé), 8 ABSTENTIONS (DUBOIS Jean, VASSEUR Dany, D'HALESCOURT Christophe, SINOQUET Céline, BOSREDON Philippe, NOPPE Robert, SAELENS Willy, MAGNIER Patrick) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le bilan de la concertation relative au PLUi du Sud-Ouest Amiénois.***

## **5.2. PLU de CROIXRAULT : procédure de modification**

Le Président explique qu'il est proposé d'engager une procédure de modification de droit commun du PLU de Croixrault afin de permettre l'implantation d'activités économiques sur la ZAC de la Mine d'or. Il explique que cela concerne l'implantation de JJA et la modification de la hauteur maximale du bâtiment (qui passerait de 12 à 15 mètres) et les places de parking, qui ne seraient plus nécessairement en béton et permettraient l'infiltration de l'eau.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (CHARBONNIER Sylvain, NORMAND Lionel) et 6 non-participations au vote, PRESCRIT la modification de droit commun du PLU de Croixrault afin de permettre l'implantation d'activités économiques sur la ZAC de la Mine d'Or.***

## **6. HABITAT**

### **6.1. Projet de convention du Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'habitat, explique que ce programme serait réalisé par Page 9, la société avec laquelle le dossier a été élaboré. Le projet de PIG a été remis à l'ANAH et il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention négociée avec l'État et l'ANAH pour permettre la réalisation d'un programme d'intérêt général et son accompagnement financier par l'ANAH.

Cette convention précise que le PIG porterait sur les thèmes prioritaires suivants :

- la lutte contre les logements énergivores et la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie due à l'âge ou au handicap afin de permettre le maintien à domicile, surtout pour les personnes vieillissantes

Les objectifs de la réhabilitation sont évalués comme suit :

- 530 logements occupés par leur propriétaire
- 40 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés
- 40 logements dans le cadre de l'aide spécifique

Ces objectifs sont à atteindre dans les 5 ans, les montants prévisionnels des engagements de l'ANAH s'élèvent à 6,36 millions d'€. La CC2SO s'engage quant à elle pour une durée de 5 ans à participer à hauteur de 1,82 million d'€.

Le Président estime que ce projet est ambitieux et apportera de l'activité aux artisans du territoire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 108 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DESBIENDRAS Alain, NORMAND Lionel) et 1 non-participation au vote, AUTORISE le président à signer la convention négociée avec l'Etat et l'ANAH pour permettre la réalisation d'un Programme d'Intérêt Général et son accompagnement financier par l'ANAH.***

## **7. VOIRIE**

### **7.1. Fonds de concours**

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, proposé au Conseil de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser le président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le fonds de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- *Commune de LAMARONDE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de Bettembos », montant estimatif avant travaux : 8 024,35 € HT.*

- Commune de BELLEUSE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Verte », montant estimatif avant travaux : 16 623,73 Euros HT.
- Commune de MONTAGNE FAYEL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « FAYEL », montant estimatif avant travaux : 2 883,13 € HT.
- Commune de BROCCOURT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Capitaine Montjean », montant estimatif avant travaux : 1 593,43 € HT.
- Commune de LALEU : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de la Carrière », montant estimatif avant travaux : 1 393,43 € HT.
- Commune de PLACHY BUYON : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Petit Plachy à Bacouel », montant estimatif avant travaux : 39 692,77 € HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 110 voix POUR et 1 non-participation au vote, DECIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes de LAMARONDE, BELLEUSE, MONTAGNE-FAYEL, BROCCOURT, LALEU, PLACHY-BUYON, dans le cadre de travaux de voirie et INVITE son Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

## 8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 8.1. Arti'Locales Edition 2020 : tarification

Le Président explique qu'il convient de fixer la tarification des stands des exposants lors des Arti'Locales Somme Sud-Ouest qui se tiendront les 11, 12 et 13 septembre 2020 au gymnase intercommunal situé à Beaucamps-le-Vieux comme suit :

#### Tarifs Artisans :

Surface Stand		Prix*		Prix si démonstration*
9 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	100 €	<input type="checkbox"/>	Offert
12 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	130 €	<input type="checkbox"/>	30 €
15 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	150 €	<input type="checkbox"/>	50 €
18 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	175 €	<input type="checkbox"/>	75 €
24 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	220 €	<input type="checkbox"/>	120 €

#### Tarifs Produits de Terroir :

Surface Stand		Prix*
9 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	50 €
12 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	65 €
15 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	80 €
18 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	95 €
24 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	120 €

#### Tarifs fabricants de meubles & chaises :

Surface Stand		Prix*		Prix si démonstration*
9 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	300 €	<input type="checkbox"/>	225 €
12 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	370 €	<input type="checkbox"/>	277 €
15 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	430 €	<input type="checkbox"/>	322 €
18 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	500 €	<input type="checkbox"/>	375 €
24 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	600 €	<input type="checkbox"/>	450 €

30 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	730 €	<input type="checkbox"/>	547 €
36 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	850 €	<input type="checkbox"/>	637 €
45 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	1000 €	<input type="checkbox"/>	750 €
60 m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>	1300 €	<input type="checkbox"/>	975 €

Le Président précise que les tarifs sont les mêmes que l'an dernier.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 110 voix POUR, 1 ABSTENTION (GUICHARD Anthony), FIXE la tarification des stands des exposants lors des Arti'Locales Somme Sud-Ouest qui se tiendront les 11, 12 et 13 septembre 2020 à Beaucamps-le-Vieux mentionnés ci-dessus.***

## 9. MOBILITE

### 9.1. Salon de l'Agriculture : tarifications

Le Président explique que dans le cadre du Salon de l'Agriculture Edition 2020, une sortie à caractère touristique est prévue, il convient de fixer les tarifications ci-dessous :

Samedi 22 et 29 février, Mercredi 26 février :

- Adultes : 30 € ;
- 6-12 ans : 26 € ;
- moins de 6 ans : 20 €.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (GUICHARD Anthony) et 4 non-participations au vote, FIXE les tarifications au Salon de l'Agriculture mentionnées ci-dessus.***

## 10. RESSOURCES HUMAINES

### 10.1. Modification du tableau indicatif des emplois

#### 10.1.1. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'attaché de conservation du patrimoine.

Le Président explique qu'il est proposé la modification de durée de travail suivante :

CULTURE : grade d'attaché de conservation du patrimoine - augmentation de la durée hebdomadaire de travail passant de 28 heures à 35 heures à compter du 1/03/2020.

Le Président explique que cette personne collabore régulièrement aux soirées culturelles du vendredi et n'a pas droit aux heures supplémentaires puisque employée à temps partiel d'où la proposition de porter son contrat à temps plein.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (FAUQUEMBERGUE Martine, NORMAND Lionel) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la modification de durée de travail d'un agent au grade d'attaché de conservation du patrimoine en le passant de 28 heures à 35 heures hebdomadaires à compter du 1/03/2020.***

#### 10.1.2. Adhésion au groupement de commande – démarche d'évaluation des risques psychosociaux.

Le Président explique que le Centre de Gestion de la Somme propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration de diagnostics psychosociaux et de plans d'action Qualité de Vie au Travail.

Il est proposé d'adhérer au groupement de commande, lequel permettra l'obtention d'une subvention du fonds national de prévention pour la démarche d'évaluation des risques psychosociaux.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 100 voix POUR, 2 voix CONTRE (LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine), 3 ABSTENTIONS (LAROCHE Denis, GUICHARD Anthony, BOULET Sylvie) et 6 non-participations au vote, APPROUVE l'adhésion au groupement de commande sur la démarche d'évaluation des risques psychosociaux, lequel permettra l'obtention d'une subvention du fonds national de prévention pour la démarche d'évaluation des risques psychosociaux.***

## **11. S.A.V.D**

### **11.1. Service Civique : Renouvellement de l'agrément d'accueil de jeunes en service civique**

Le Président explique que la CC2SO disposait d'un agrément pour accueillir des volontaires en service civique jusqu'au 31 décembre 2019. Il convient de renouveler cet agrément. Il invite le Conseil communautaire à l'autoriser à renouveler la demande d'agrément au titre des Services Civiques pour l'année 2020 et les années ultérieures.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR et 4 non-participations au vote, INVITE son Président à renouveler la demande d'agrément au titre des Services Civiques pour l'année 2020 et les années ultérieures.***

## **12. INFORMATIONS DIVERSES**

Le Président indique que l'opération Hauts-de-France propres se déroulera du 6 au 8 mars (le 6 mars étant réservé aux écoles). Il invite chacun à y participer et à solliciter Romuald Blanchard ou Nicolas Portois. Pour ce faire, il convient de soutenir et de maintenir cette opération dont les flyers ont été remis à l'entrée de la salle.

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

1- Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, déclare que cette séance sera peut-être la dernière pour de nombreux élus. Il souligne la qualité du travail accompli pendant cette mandature, notamment au sein des commissions, qui permettent d'influer réellement sur la marche de la Communauté de communes. Il souhaite une bonne continuation aux futurs nouveaux élus.

Il explique que le PLUi présente de gros enjeux et suscite des inquiétudes. Les élus de la CC2SO ont beaucoup travaillé sur le sujet, y compris avec l'administration. Il appelle à la vigilance à l'égard des arrêtés contre l'emploi des produits phytosanitaires en bordure d'habitation. Ces arrêtés ont été rejetés par la Justice, mais ils ont l'inconvénient d'opposer certaines catégories de la société, ce qui est très néfaste, surtout aujourd'hui. Il invite chacun à prendre ses responsabilités et à travailler en bonne intelligence.

Concernant les ZNT, si les agriculteurs plantaient du miscanthus dans l'espace de 5 mètres qui a été décidé par l'État, les communes souffriraient d'invasions de nuisibles.

Il conclut en faisant part de sa joie d'avoir travaillé avec les élus de la CC2SO pendant ces quelques années.

Le Président confirme que les ZNT empoisonnent les relations entre le monde agricole et les communes. Il estime que la situation actuelle est également imputable au comportement de certains agriculteurs qui commettent des erreurs, comme traiter un champ alors que des enfants se trouvent dans la cour de leur école. Ce type d'incident n'est pas représentatif de la profession, mais nuit à l'image du monde agricole, avec des répercussions sur les réseaux sociaux qui peuvent être lourdes de conséquences.

Le Président fait part de son plaisir d'avoir travaillé avec les élus de la CC2SO et souligne la qualité du travail accompli, sans tension et de façon objective, toujours au bénéfice de la population.

#### **14. LIEU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le lieu n'a pas été défini.

La séance étant levée, Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, invite les élus à partager un moment de convivialité.

**Le secrétaire de séance,**

**Pierre ROBITAILLE**



**Le Président,**

**Alain DESFOSSES**

